



Tél : 05 53 05 01 16

secretariat@mairiecoulaures.fr

2, rue Paul Magnat
24420 COULAURES

FLASH D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,

Après quelques mois d'accalmie, la maladie Covid-19 regagne du terrain dans notre département.

Comme vous le savez certainement, aujourd'hui, le nombre de contaminations dépasse largement le seuil d'alerte, la circulation du virus étant très active et notamment chez les enfants.

Dans ces conditions, il apparaît nécessaire de renforcer les actions destinées à freiner cette dernière.

La campagne de vaccination s'accélère (le centre de vaccination d'Excideuil vient de réouvrir ses portes) et de nouvelles mesures sur le port du masque, en intérieur comme en extérieur, viennent d'être prises par Monsieur le Préfet.

Nous vous rappelons également les gestes barrières à respecter en toutes circonstances :

- L'aération des pièces 10 minutes toutes les heures
- Le port du masque dans les lieux clos
- Le maintien de la distanciation sociale
- Le lavage des mains
- L'utilisation du gel hydroalcoolique

Hélas, suite à la note n°55 de Mr Le Préfet reçue cette semaine, nous venons de prendre la décision d'annuler le réveillon de la Saint-Sylvestre ainsi que les voeux de Mme le Maire prévus le 22 janvier 2022.

Afin de partager un moment de convivialité tous ensemble et d'accueillir les nouveaux arrivants, la Municipalité organisera au mois de mars des "voeux de printemps".

Pour les gagnants du concours des maisons illuminées, les récompenses seront remises en mairie.

Vous serez donc contactés par le secrétariat.

RÉOUVERTURE DU CENTRE DE VACCINATION D'EXCIDEUIL

Le Centre de vaccination du Centre Hospitalier d'Excideuil rouvre ses portes à partir de **lundi 6 décembre 2021**
Vous pourrez prendre rendez-vous auprès du secrétariat :

- lundi au jeudi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- le vendredi : de 9h00 à 12h00

Au 05.53.62.26.05
(uniquement ce numéro)

Le centre est doté exclusivement du vaccin **MODERNA**.

Seuls les plus de 30 ans pourront se faire vacciner.

Pour toute question sur la COVID :
N°vert du gouvernement 7/7 : **0 800 130 000**

Protection - Sécurité

Les tentatives d'escroquerie en tous genres se multiplient : démarchages auprès des populations, (les « Bitumeurs irlandais », faux vendeurs...), envoi de courriers ou de mails frauduleux, vols se perpétrant sur notre territoire et, agressions concernant les élus.

La protection et la sécurité de toutes et tous doivent être, plus que jamais, au cœur de nos préoccupations.

Au mois de mars, la gendarmerie de Savignac-les-Eglises fermera ses portes. Un regroupement s'effectuera donc sur Saint-Martial-d'Albarède.

Actuellement, un nouveau dispositif se met en place; celui-ci nous a été présenté le 4 décembre dernier par le commandant référent de notre secteur. Il nous apparaît rassurant car il vise un renforcement de la sécurité et de la protection des citoyens et des élus.

Au cours du mois de janvier, Mme le Maire et l'ensemble du Conseil municipal recevra une délégation de la gendarmerie pour une présentation du dispositif « **La participation citoyenne** » auquel la commune pense adhérer.

En effet, c'est en renforçant le contact et les échanges d'informations entre les forces de l'ordre, les élus et la population que nous améliorerons notre sécurité du quotidien.

Nous vous rappelons également les opérations «**Tranquillité** », menées par la gendarmerie et concernant notamment les départs en vacances ainsi que les entreprises et commerces.

Ces opérations permettent d'avoir une attention spécifique sur une population plus exposée à la malveillance. Les démarches pour mettre en œuvre ce genre d'opérations doivent être individuelles.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.

Transport scolaire

Nous avons traversé de nombreux moments difficiles pour pouvoir acheminer nos enfants vers notre école. En effet, nous nous sommes retrouvés sans chauffeur de bus pendant 2 périodes.

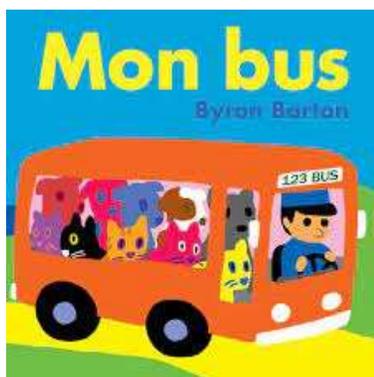
Et, trouver une personne ayant tous les permis relève du parcours du combattant.

Sans le prêt des mini-bus de la communauté de communes et sans l'investissement de 2 agents ainsi que des élus, rien n'aurait pu être possible. En effet, ce sont eux qui, à tour de rôle, chaque matin et chaque soir, ont conduit les élèves vers Savignac-les-Eglises ou Coulaures.

Que toutes et tous soient assurés de notre profonde gratitude.

Aujourd'hui, nous avons enfin pu recruter une personne, Fabrice, sur un temps complet, travaillant également avec l'équipe technique.

En parallèle, Angélie, que vous connaissez tous bien maintenant, prépare son permis. Elle vient d'être reçue brillamment au code et au plateau. Il ne lui reste qu'à passer la FIMO, après une formation d'un mois (actuellement en cours).



Adressage

L'adressage de notre commune est enfin terminé ! Le travail a été long et très fastidieux.

Notre équipe technique pose actuellement les panneaux portant le nom de nos routes, chemins et impasses.

Du vendredi 17 au 31 décembre, nous vous invitons à venir chercher en mairie la plaque portant le numéro de vos maisons respectives.

Celle-ci devra être posée par vos soins dans les plus brefs délais. Dans le cas où l'un ou l'une d'entre-vous serait dans l'incapacité physique totale de le faire, nous vous demandons de nous prévenir afin qu'un agent puisse intervenir chez vous.

Par ailleurs, un courrier vous sera remis afin que vous puissiez informer tous vos interlocuteurs de votre nouvelle adresse.

A ce sujet, nous vous demandons d'indiquer sur votre nouvelle adresse le nom de votre lieu-dit sur la ligne située juste avant le code postal et le nom de la commune.

En effet, il nous paraît essentiel de conserver le nom et l'histoire de nos hameaux.

Un grand merci à Isabelle Parvaud pour son investissement dans ce domaine et pour la disponibilité dont elle a fait preuve au cours de nombreuses soirées où elle s'est trouvée retenue jusqu'à 20h30 par les élus.



Le travail de vos élus – Les projets en cours

Cette liste n'est pas exhaustive; le bulletin municipal vous informera davantage dans le détail.

• Foyer rural :

Les travaux de changement du système de chauffage viennent d'être réceptionnés.

Désormais, le confort est assuré par un système de pompe à chaleur AIR/AIR.

Coût de l'opération : 31 630,56€.

Subventions de l'Etat et du Conseil départemental : 16 589.70€

C'est l'association « Génération mouvement » qui l'a inauguré et apprécié !!!!!



• Gymnase :

Le permis de construire a été déposé.

Nous finalisons les derniers détails.

L'appel d'offres aux entreprises aura lieu au début de l'année 2022 pour un démarrage des travaux prévu en juin.

• Création de la plaine de loisirs (stade) :

Ce projet est le plus lourd projet du mandat, tout particulièrement en termes financiers. Ce sera certainement aussi le plus intéressant d'un point de vue développement de notre commune.

Après un état des lieux et une analyse des besoins de la population coulauroise et alentour, un travail fastidieux sur l'agencement de cet espace, les équipements à y installer, est mené depuis plusieurs mois.

L'Agence Technique départementale nous a remis une 1ère proposition correspondant pour partie à nos souhaits.

Nous venons d'inviter les membres de la commission extra-municipale pour finaliser le projet qui doit être prêt fin janvier pour le dépôt des demandes de subventions.

Sachez d'ores et déjà que ce site répondra aux attentes de toutes et tous, de 2 à 80 ans !!!!!

Au-delà de la pratique de sports et de loisirs, cet endroit sera également un lieu où se détendre, se promener, profiter des berges de la rivière, pique-niquer...en famille ou avec des amis, un lieu de partage et de convivialité.



• Voirie :

Nous venons de faire procéder à l'élagage des arbres situés entre « Les Roberts » et « Panassac » par l'entreprise Saint-Jory Bois.

Il était urgent de réaliser cette opération. Coût : **10 421,26 €**



Réouverture de « LA P'TITE COCOTTE »

Un bar/restaurant est un élément incontournable et indispensable à la revitalisation de notre bourg !

Après des recherches fastidieuses puis l'analyse des nombreuses réponses suite à notre annonce sur « SOS VILLAGES », notre choix s'est porté sur un couple de restaurateurs de l'Hérault.

Sandrine et Douglas GIRARD ont ouvert l'établissement le 10 novembre dernier et toutes celles et ceux, de COULAURES ou d'ailleurs qui sont venus goûter leurs plats en sont sortis enchantés.

L'intégralité de leur cuisine est faite maison, de l'entrée au dessert, y compris le pain d'épices accompagnant le foie gras !!

De plus, leur accueil est des plus chaleureux.

A noter, outre le dépôt de pains, le bar et l'épicerie, leur activité très importante de **TRAITEUR**, à la fois pour ceux qui n'ont pas le temps de cuisiner ainsi que pour vos cérémonies ou manifestations.

Souhaitons longue vie à ce commerce ! Nous devons toutes et tous jouer le jeu et fréquenter cet établissement le plus possible.

Que deviendrait notre commune privée de telles activités?

Si nous voulons sauver le milieu rural et y vivre au mieux, il est de notre devoir d'encourager tous nos entrepreneurs en les faisant travailler.



Elections Présidentielles et Législatives

Elles se dérouleront **dimanche 10 et 24 avril** pour les premières et **dimanche 12 et 19 juin** pour les dernières.

Listes électorales 2022 :

Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles et législatives de 2022 ?

N'oubliez pas de vous inscrire !

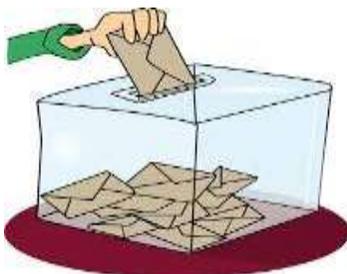
Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote.

Attention : Les inscriptions sont possibles dès à présent et jusqu'au 4 mars 2022 pour l'élection présidentielle et jusqu'au 6 mai 2022 pour les élections législatives.

Procurations :

A compter du 1^{er} janvier 2022, un électeur peut donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne.

Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.



**VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE
AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE À TOUT
MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR**



**INSCRIVEZ-VOUS
SUR LES LISTES
ÉLECTORALES**

**POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT
SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 4 MARS 2022

(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)

- EN MAIRIE
- PAR INTERNET SUR [SERVICE-PUBLIC.FR](https://www.service-public.fr)
- PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N°12665*02 À TÉLÉCHARGER SUR [SERVICE-PUBLIC.FR](https://www.service-public.fr))

**ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES
10 ET 24 AVRIL 2022**

Pour terminer ce flash, quelques mots sur les nouvelles fonctions de notre maire.

Élue fin juin conseillère départementale de notre canton, déléguée aux affaires européennes et à la coopération décentralisée, elle siège à la commission permanente (suivi des affaires courantes), dans plusieurs conseils d'administration et commissions.

De la même façon qu'elle le demeure au niveau communal, elle se tient également à votre disposition pour vous informer ou faciliter vos démarches dans tous les domaines de compétence du conseil départemental.

Information départementale.

Le chèque SPORT DORDOGNE

Le conseil départemental vient de mettre en place une aide exceptionnelle de 25€ à destination de TOUS les collégiens scolarisés en Dordogne ou jeunes âgés entre 11 et 16 ans et domiciliés dans le département.

Pour bénéficier de cette aide, les représentants légaux du jeune devront télécharger et compléter le document prévu à cet effet via le lien suivant :

<https://demarches.dordogne.fr>

Demandes à déposer jusqu'au 31 décembre !

Direction Départementale des Territoires (DDT)

Recensement des aléas mouvements de terrain de la Dordogne

Afin d'établir un état des lieux de la problématique des mouvements de terrain sur le Département, l'Etat a demandé au Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) de réaliser une cartographie des aléas mouvements de terrains.

Afin d'aboutir à un recensement le plus exhaustif possible (la Municipalité a déjà effectué un premier recensement), nous sollicitons votre aide afin de compléter notre liste.

En conséquence, si vous avez déjà observé des chutes de blocs, des éboulements, des glissements, des effondrements et affaissements ainsi que des coulées de boue, nous vous serions reconnaissants de nous en informer en contactant le secrétariat.



MAIRIE DE

DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS

PERTES DE RÉCOLTES CAUSÉES PAR LE GEL du 7 et 8 AVRIL 2021

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les contribuables sont prévenus que les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements au titre des pertes de récoltes, ainsi que le montant de ceux-ci, peuvent être consultés en Mairie à partir du

À COLLAURES

Le 04/11/2021

La Maire,



NOTA – Le présent avis sera affiché et publié dans les différentes parties de la commune dès sa réception.

